

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 22 janvier 2015

L'An Deux Mil Quinze, le jeudi 22 janvier, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN et Jean-Charles GESLAND, Mme Pascale FOUGERAY, M. André MAUFAY, Mme Sophie GALPIN, MM. Jacky LETAY, Laurent MAUDET et Thierry GAUTIER, Mmes Marie-Françoise MAUBOUSSIN et Françoise POTIER.

Absents excusés : M. Christophe CHATELAIN et Mme Yveline LEPESQUEUR.

M. Christophe CHATELAIN a donné pouvoir à Mme Armelle REIGNIER.
Mme Yveline LEPESQUEUR a donné pouvoir à M. Jean-Louis DROUIN.

Mme Marie-Françoise MAUBOUSSIN a été élue secrétaire de séance.

Mme le Maire rajoute à l'ordre du jour une demande de remboursement d'indemnités.

Mme Françoise POTIER et Aline BROSSEAU rejoignent la séance respectivement à 19h40 et 20h02.

Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2014

Après diverses remarques, le procès-verbal de la séance du jeudi 18 décembre 2014 a été adopté à l'unanimité.

Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ en retraite de Madame DAGORN, il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide la suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Avis sur la déclaration d'intention d'aliéner : Lotissement le Pré du Bourg II, Lot n°02.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de renoncer à son droit de préemption.

Vote des subventions et indemnités 2015.

Le Conseil Municipal vote les subventions et indemnités au titre de l'année 2015 :

Familles Rurales de Maresché	350,00 €
Familles Rurales - Cinéma Ballad'images	75,00 €
A.F.N. de Maresché	95,00 €

Coopérative Scolaire de Maresché	1 250,00 €
Aînés Ruraux de Maresché	95,00 €
Entente Pongiste de Maresché	310,00 €
Association « Création Plaisir » de Maresché	50,00 €
C.O.P. Le Mans Karaté Section de Maresché	50,00 €
Moto Club du Maine 72 de Maresché	50,00 €
C.C.A.S.	1 800,00 €
Aide à Domicile en Milieu Rural Beaumont/Sarthe	50,00 €
Assoc. Bleuets Beaumont/Sarthe	75,00 €
Comice Agricole Beaumont/Sarthe	450,00 €
Secours Catholique	30,00 €
Soins Infirmiers à Domicile Fresnay/Sarthe	30,00 €
A.D.A.P.E.I.	30,00 €
Beaumont Sports Athlétiques de Beaumont/Sarthe	150,00 €
Association cycliste Belmontaise A.C.B.	30,00 €
Judo Club Belmontais	40,00 €
MFR FYÉ (3 élèves domiciliés à Maresché)	60,00 €

Indemnité gardiennage église, Mme Ester HERSANT	60,00 €
Indemnité gardiennage salle polyvalente M. Michel CHEVRIER	600,00 €
Indemnité annuelle responsabilité régie salle polyvalente, M. Michel CHEVRIER	110,00 €

Virement de crédit budget principal 2014.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que : vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 et le budget principal de la commune, vu les crédits disponibles en section de fonctionnement au compte 022 - « Dépenses imprévues », vu l'insuffisance de crédits en section de fonctionnement concernant les charges à caractère général : article 60612 « Énergie », et avec l'accord de Monsieur le Receveur Municipal, elle a décidé le virement de crédit suivant :

Section de fonctionnement – Dépenses			
Chapitre	Article	Objet	Montant
022	022	Dépenses imprévues	- 1 000.00
011	60612	Energie	1 000.00
Total			0.00

Le Conseil Municipal prend note et approuve cette décision.

Location de la Salle Polyvalente à l'Association Familles Rurales de Beaumont sur Sarthe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler la location de la salle polyvalente à l'Association Familles Rurales de Beaumont sur Sarthe, tous les jeudis, de 18 h 15 à 21 h 30 pour l'activité « Yoga », à compter du 1er janvier 2015 jusqu'au 30/06/2015 et du 01/09/2015 au 31/12/2015. Celle-ci pourra être renouvelée sur demande de l'Association.

Dans l'attente des travaux de rénovation de la salle polyvalente, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le tarif de location à 60 € par trimestre. Elle sera

payable à la fin de chaque trimestre. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et l'Association.

Réparation ou remplacement du lave-vaisselle de la cantine.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la résistance du lave-vaisselle de la cantine est hors d'usage. Deux devis ont été demandés à l'entreprise qui avait installé ce lave-vaisselle lors des travaux de l'école : l'un pour la réparation du lave-vaisselle, d'un montant de 452.96 € TTC, et l'autre pour le remplacement du lave-vaisselle, pour un montant de 1920.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire procéder à la réparation du lave-vaisselle et autorise Madame le Maire à signer le devis.

Remboursement indemnités.

La CPAM a versé à un agent communal, actuellement en congé maladie, des indemnités qui devaient revenir à la Commune.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander le remboursement de ces indemnités.

Éclairage public rue de Beaumont.

Des travaux d'enfouissement des réseaux vont avoir lieu cette année rue de Beaumont. L'entreprise qui va intervenir sur l'éclairage public a proposé deux devis à la commune de Maresché. Le premier comprend le remplacement des mâts et la repose des lanternes actuellement en place pour un montant de 8430.36 euros TTC. Le deuxième propose la mise en place de 6 candélabres neufs à éclairage LED pour un montant de 14 315.28 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'opter pour la première solution et autorise Madame le Maire à signer le devis.

Projet de trottoir au Thuret - Recul des panneaux d'agglomération.

Le Conseil Général a prévu des travaux de voirie sur la RD 55 bis. À cette occasion, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'opportunité de reculer les limites de l'agglomération, ce qui permettrait d'abaisser la limitation de vitesse à 50 km/h et de construire des trottoirs au niveau du Thuret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reculer les limites de l'agglomération et autorise Madame le Maire à faire les demandes de devis et de subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2015.

Travaux salle polyvalente - Électricité.

Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, un nouveau devis a été demandé à l'entreprise qui proposait un modèle de radiateur différent.

M. Jean-Louis DROUIN présente les devis reçus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise PAYEN SAS de Beaumont sur Sarthe, pour un montant de 15 023.28 euros TTC, et autorise Madame le Maire à signer le devis.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2015.

Travaux du Département à l'Arche Saint-Michel.

MM. Jean-Charles GESLAND et André MAUFAY font un compte-rendu des travaux menés par le Conseil Général au niveau de l'Arche Saint-Michel. Suite à l'apparition d'une cavité en bordure de la route, le Conseil Général a en effet entrepris d'explorer le sous-sol pour découvrir les raisons de cet affaissement. Ils ont constaté qu'un tuyau d'écoulement des eaux avait été endommagé lors de la pose du conduit d'assainissement, au cours de précédents travaux, ce qui n'avait par ailleurs jamais été signalé. La réparation effectuée à l'époque n'a pas tenu. Le dossier a été confié au service contentieux du Conseil Général.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de contacter le maître d'œuvre.

Questions diverses.

Suite à l'interrogation de M. André MAUFAY lors de la réunion précédente, concernant l'entretien du rond-point de l'A28, Monsieur Jean-Charles GESLAND précise qu'il relève pour l'instant de la compétence du PAID.

Au cours d'une mise à jour des coordonnées des élus, la Société Caniroute, qui s'occupe de la capture des animaux errant sur le territoire de la commune, a posé la question du maintien de la convention qui la lie à la commune de Maresché. Cette convention est reconductible tacitement d'une année sur l'autre. Le Conseil Municipal décide de ne pas dénoncer cette convention.

Le POS (Plan d'Occupation des Sols) de la commune sera bientôt obsolète. Le Conseil Municipal sera donc amené prochainement à choisir entre appliquer le règlement national d'urbanisme ou se lancer dans une procédure visant à établir un PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou une Carte Communale. M. Jean-François BELLISSEN présente une rapide analyse des différences fondamentales entre ces trois options, les coûts, la durée d'élaboration, etc. Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place une commission qui approfondira la question. Mme POTIER, MM. MAUDET, GAUTIER, MAUFAY et BELLISSEN se sont portés volontaires.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 26 février 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à vingt-trois heures seize minutes.

**Nous, Armelle REIGNIER, Maire,
clôture et arrêtons la séance du 22 janvier 2015.**

Délibération n° 1 : Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe

Délibération n° 2 : Subventions 2015

Délibération n° 3 : Indemnité 2015 - Régie salle polyvalente

Délibération n° 4 : Indemnité 2015 - Gardiennage salle polyvalente

Délibération n° 5 : Indemnité 2015 - Gardiennage Église

Délibération n° 6 : Location salle polyvalente - Familles Rurales Beaumont sur Sarthe

Délibération n° 7 : Réparation lave-vaisselle cantine

Délibération n° 8 : Demande remboursement indemnités CPAM - Mme DIOT

Délibération n° 9 : Travaux éclairage public rue de Beaumont

Délibération n° 10 : Travaux salle polyvalente - Électricité

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL

REIGNIER Armelle Maire	DROUIN Jean-Louis Premier Adjoint	BROSSEAU Aline Deuxième Adjointe	BELLISSEN Jean-François Troisième Adjoint
GESLAND Jean-Charles Conseiller municipal	LEPESQUEUR Yveline Conseillère municipale Absente	FOUGERAY Pascale Conseillère municipale	MAUFAY André Conseiller municipal
MAUDET Laurent Conseiller municipal	GALPIN Sophie Conseillère municipale	LETAY Jacky Conseiller municipal	CHATELAIN Christophe Conseiller municipal Absent
GAUTIER Thierry Conseiller municipal	MAUBOUSSIN Marie-Françoise Conseillère municipale	POTIER Françoise Conseillère municipale	

